

BULLETIN DE L'ASSOCIATION HORS CLASSE

Numéro 2
Septembre 2025

Depuis 4 ans, l'association Hors classe propose un soutien aux familles vaudoises qui rencontrent des difficultés liées à l'orientation des enfants et des jeunes dans leur parcours de formation. Ses membres bénévoles – des parents d'élèves, enseignants et enseignantes, spécialistes – ont accompagné plus d'une cinquantaine de familles depuis 2021.

La déscolarisation partielle est illégale !

Dans notre dernier bulletin, nous avons évoqué la problématique de la déscolarisation partielle. Certains établissements scolaires demandent aux parents de garder leur enfant à la maison certains jours en invoquant un manque de personnel pour les accompagner.

À Hors classe, nous observons un nombre conséquent de recours à la déscolarisation partielle dans les écoles. Nous avons mandaté un juriste pour produire un avis de droit sur la légalité de cette pratique. Notre mandataire s'est appuyé sur les différentes bases légales vaudoises (LEO, RLEO, LPS, Constitution, etc.) ainsi que différents arrêts et la jurisprudence au niveau cantonal et fédéral. L'avis de droit conclut qu'un « élève ayant des besoins spécifiques ne peut pas être dispensé d'un cours (ou de plusieurs cours) en raison d'un manque de personnel qualifié car cela contreviendrait à certains objectifs ancrés dans la LEO, ainsi qu'au principe d'égalité de traitement et de proportionnalité ». Les parents d'un élève qui n'est pas scolarisé à 100% sont donc en droit de refuser l'horaire allégé imposé par l'établissement scolaire.

Nous incitons le Département de la formation ainsi que les établissements scolaires à renoncer à utiliser la déscolarisation partielle comme méthode de « gestion » des élèves identifiés à besoins éducatifs particuliers. Et nous invitons les parents qui se trouveraient dans cette situation à contacter l'association Hors Classe pour faire valoir leurs droits.

Si vous souhaitez des détails sur cet avis de droit, vous pouvez nous écrire à contact@hors-classe.ch

« Je ne veux plus cette élève dans ma classe l'année prochaine »

Cette phrase a été prononcée par un enseignant qui ne souhaitait plus qu'un élève avec une trisomie 21 soit scolarisé dans sa classe l'année suivante. L'élève en question ne posait aucun problème de comportement, progressait, avait des amis dans cette classe, il était accompagné par des assistantes à l'intégration ou une enseignante spécialisée. Le reste de la classe ne posait pas de problème non plus. Pourtant l'enseignant a été entendu par sa direction : l'élève a été sorti de la classe et sera scolarisé dans un espace pédagogique séparé. Dans le canton de Vaud, il semble qu'il soit possible pour un enseignant ou une enseignante de refuser un ou une élève avec un handicap.

L'association Hors Classe suit plusieurs situations d'élèves « poussés » vers la sortie en raison de leur « besoin particulier » ou de leur handicap. Les parents – usés par les reproches, les accusations de surcharger les enseignants et enseignantes – consentent souvent à quitter l'école régulière ou garder leur enfant à la maison.

Aucun parent ne devrait subir cette épreuve.

Vous pouvez consulter le site de l'association : www.hors-classe.ch, la joindre au numéro de téléphone 079 597 60 40 ou par mail à l'adresse contact@hors-classe.ch

Vous pouvez soutenir l'association en faisant un don sur le compte : CH66 0839 0039 6335 1000 9

BULLETIN DE L'ASSOCIATION HORS CLASSE

Numéro 1
Novembre 2023

Depuis 2 ans, l'association Hors classe propose un soutien aux familles vaudoises qui rencontrent des difficultés liées à l'orientation des enfants et des jeunes dans leur parcours de formation. Ses membres bénévoles – des parents d'élèves, enseignants et enseignantes, spécialistes – ont accompagné plus d'une trentaine de familles depuis 2021. Ce premier bulletin de l'association est l'occasion d'attirer l'attention sur trois problématiques récurrentes dans les situations que nous suivons.

1. Des situations de (dé)scolarisation partielle : que dit l'État ?

Un tiers des enfants accompagnés par l'association sont partiellement déscolarisés de l'école (totalement dans le cas d'un enfant de 4 ans exclu de l'école après la première semaine). Les écoles concernées accueillent les élèves une partie de la journée ou de la semaine, refusant de les prendre davantage prétextant un manque de moyens humains et financiers pour une prise en charge spécifique. Les enfants sont laissés au soin des familles le reste du temps.

Ces situations contreviennent au droit de chaque enfant à un enseignement suffisant garanti par l'article 36 de la Constitution vaudoise.

L'association Hors classe a interpellé le Département de l'enseignement et de la formation pour connaître le nombre de situations de (dé)scolarisation partielle ou totale dans le canton. Sans disposer de chiffres, le Département juge ces situations exceptionnelles et provisoires et ne compte pas agir sur ce problème. C'est là pourtant un paradoxe criant de l'école à visée inclusive.

2. Une inclusion à géométrie variable

Hors Classe constate que les orientations vers les écoles spécialisées sont plus ou moins fréquentes selon les établissements solaires, ce qui questionne l'égalité de traitement des élèves vaudois. Hors Classe a ainsi suivi des situations d'enfants scolarisés en école ordinaire contre l'avis des parents, sortis des classes dans le couloir, en attente de places dans une école spécialisée. Dans certaines régions du Canton où il y a davantage de places en institution, des parents doivent résister pour garder leur enfant dans l'établissement de leur quartier. L'orientation des élèves dépend moins de leurs besoins ou de l'avis des parents que des places disponibles.



3. Des parents sous tension aux réseaux

Hors Classe propose aux parents de les accompagner lors des rencontres avec les professionnels et professionnelles de l'école et les spécialistes. Il s'agit de moments délicats durant lesquels se joue le parcours de leur enfant. Hors Classe constate que les choix proposés aux parents par le « réseau » sont souvent imposés, dans une ambiance la plupart du temps tendue et peu propice au dialogue.

Vous pouvez consulter le site de l'association : www.hors-classe.ch, la joindre au numéro de téléphone 079 597 60 40 ou par mail à l'adresse contact@hors-classe.ch

Vous pouvez soutenir l'association en faisant un don sur le compte : CH66 0839 0039 6335 1000 9